



**ÉCLAIREUSES ♦ ÉCLAIREURS
DE FRANCE**

Limoges - Ventadour

Règlement intérieur de l'accueil de Scoutisme

Adopté en assemblée plénière locale du 14 octobre 2012



ÉCLAIREUSES ÉCLAIREURS DE FRANCE
Groupe Limoges – Ventadour
Eedf.limoges@gmail.com - <https://limoges.eedf.fr/>

L'association laïque du Scoutisme français • créée en 1911 • reconnue d'utilité publique



Règlement intérieur de l'accueil de Scoutisme du groupe « Limoges - Ventadour »

L'essentiel du règlement

Bienvenue dans le scoutisme laïque

page 4

Le groupe « Limoges - Ventadour » appartient aux Éclaireuses Éclaireurs de France (EEDF), l'association laïque du Scoutisme français, membre des organisations mondiales du Scoutisme.

Le Scoutisme est un mouvement éducatif fondé sur le volontariat, et donc aussi sur l'adhésion à l'association. Aux Éclés, pas de consommateurs mais des acteurs : chacun est responsable du bon déroulement des activités.

C'est une méthode pédagogique originale fondée particulièrement sur l'éducation par l'action, la vie en pleine nature et en petites équipes. Elle implique l'engagement dans le projet collectif et le principe constant de la responsabilité individuelle.

Cette responsabilité induit entre autre le devoir d'information des participants et des parents :
à ce titre, la lecture complète du présent règlement est un préalable indispensable.

Les enfants accueillis

page 5

Les enfants sont accueillis dans le groupe de Limoges à partir de 8 ans. Ils sont répartis par « branches » :

- de 8 à 11 ans (primaire), ils et elles sont louvettes ou louveteaux (les « loux »)
- de 11 à 15 ans (collège), ils et elles sont éclaireuses et éclaireurs (les « éclés »)
- de 15 à 17 ans (lycée), ils et elles sont aîné(e)s (les « aînés »)

Les activités

page 5

À l'année (de septembre à juin) entre 10 et 15 activités selon deux modalités :

- les sorties se déroulent le dimanche de 9h30 à 17h30
- les week-end se déroulent du samedi 16h30 au dimanche 17h30

Ces activités ont lieu majoritairement dans le local de Bled (commune de Bonnac-la-Côte).

Le camp d'été (20 jours en juillet) conclut l'année : c'est le temps fort pour les équipages !

Le calendrier de ces activités est établi au début de chaque trimestre. Il fait l'objet d'un document publié sur le site Internet, d'une publication sur l'agenda du site et est envoyé par mél aux adhérents.

Les activités font l'objet d'un projet d'année élaboré par les enfants. Chaque activité débute et termine par un conseil auquel chacun doit participer : c'est le lieu de décision

Il est impératif que l'enfant assiste de manière assidue aux activités et du début à la fin (respect des horaires).

La vie au sein du groupe

page 6

L'engagement individuel de l'enfant au sein de la vie de groupe est au cœur même de la pédagogie scout. Cet engagement se marque aussi par des aspects très concrets comme le port du foulard à chaque activité et un équipement adapté qui rend l'enfant autonome et rend possible le déroulement du projet collectif.

Les règles de vie sont élaborées en commun par les enfants : c'est l'apprentissage de la démocratie.

La coéducation permet aussi aux plus expérimentés « d'éclairer » les nouveaux sur la bonne voie ! En cas de non respect des règles, la relation éducative sera toujours privilégiée sur la sanction : c'est ensemble qu'enfants et responsables rechercheront la solution.

Enfin, parce que les Éclés sont un mouvement éducatif complémentaire de l'école et de la famille, les parents ont toute leur place dans le projet de l'association et se doivent de participer aux débats internes au groupe.



ÉCLAIREUSES ÉCLAIREURS DE FRANCE

Groupe Limoges - Ventadour

Eedf.limoges@gmail.com - <https://limoges.eedf.fr/>

Association laïque du Scoutisme français • créée en 1911 • reconnue d'utilité publique

Un encadrement engagé et qualifié

page 7

Les enfants sont encadrés par **des responsables bénévoles, engagés** dans une démarche personnelle. Comme tous les membres de l'association, ils s'engagent à **défendre les valeurs** de solidarité, de laïcité, de démocratie, d'écocitoyenneté, de coéducation, notamment l'éducation en commun des filles et des garçons.

Ils sont formés et qualifiés (type BAFA / BAFD) ou en cours de formation.

Les conditions matérielles

page 7

Assurance : Les activités sont couvertes par l'assurance de l'association (incluse dans l'adhésion).

Restauration : **Pour chaque activité, les participants doivent apporter un picnic.** Les autres repas sont préparés par les enfants dans le cadre des activités.

Transports : Les déplacements sur l'agglomération de Limoges sont à la charge des familles, qui peuvent s'organiser entre elles. Pour les déplacements plus longs, les familles seront mobilisées pour du covoiturage.

Modalités d'inscription et d'accueil

page 7

Les documents d'inscription doivent être complétés le plus vite possible en début d'année. De plus, il est de la responsabilité des familles de signaler toute difficulté rencontrée par l'enfant.

Les tarifs

page 8

Les tarifs sont fixés annuellement lors de l'assemblée plénière locale (instance statutaire du groupe). La grille des tarifs est disponible sur le site internet du groupe. Ces tarifs portent sur l'adhésion à l'association (obligatoire pour participer aux activités) et sur le prix des activités.

L'adhésion est prise pour une année scolaire (du 1 septembre au 31 août).

La tarification des activités d'année repose sur la base d'un paiement par « unité » selon les modalités suivantes :

- toute journée d'activité donne lieu à une unité pour la pédagogie ;
- tout repas donne lieu à une unité ;
- toute nuit donne lieu à une unité ;

Le prix de l'unité varie par tranche en fonction du quotient familial. Le principe général est un versement par avance avec l'achat de douze (12) unités

Les autres activités (camps et rassemblements) font l'objet d'une tarification particulière.

Le groupe accepte une grande variété de modes de paiement : chèques, liquide, virement, passeport CLSH, bons CE, chèques vacances ... De plus, il est possible d'étaler les paiements (jusqu'à trois versements dans le cas courant). À la demande, des factures peuvent être éditées, y compris en vue d'un paiement direct par un organisme tiers.

Par définition, les enfants sont inscrits à l'année. Toute activité inscrite au calendrier et non décommandée au moins deux jours à l'avance (avant le jeudi 19h précédent l'activité) est due en intégralité.

Adresse Email et site internet

Le moyen de communication privilégié du groupe est le mél : eedf.limoges@gmail.com

Les documents sont soit envoyés par ce mode, soit disponibles lors des activités ou sur l'un des sites suivants :

- Le site Internet du groupe local limoges.eedf.fr et le site Internet de l'association www.eedf.fr
- Pour les adhérents, le site Extranet entrecles.eedf.fr

Les documents à connaître et tenus à disposition

Les adhérents et leurs représentants légaux reconnaissent avoir pris connaissance des documents suivants

Documents locaux

- La grille annuelle des tarifs ; le calendrier trimestriel d'activités ; le trousseau
- La liste des membres de l'équipe de gestion et d'animation et l'annuaire des membres du groupe
- Le projet pédagogique
- Le récépissé de déclaration des activités

Documents nationaux ou généraux

- Le projet éducatif de l'association et la liste des habilitations et agréments des Éclaireuses Éclaireurs de France
- Les activités des EEDF (présentation simplifiée de l'association, du Scoutisme et des activités d'un groupe local)
- La Loi scout et la règle d'Or des Éclés
- Le règlement général de l'association et les documents qui lui sont annexés ; les statuts de l'association

Règlement intérieur de « Limoges - Ventadour »

Bienvenue aux Éclaireuses et Éclaireurs de France

Bienvenue dans l'Association laïque du Scoutisme français

Les Éclaireuses et Éclaireurs de France forment l'Association laïque du Scoutisme français. Ce Mouvement du Scoutisme français est le représentant officiel en France de l'Organisation mondiale des Mouvements scouts (OMMS : garçons) et de l'Association mondiale des Guides et Éclaireuses (AMGE : filles).

Le Scoutisme est un mouvement éducatif pour les jeunes, fondé sur le volontariat, à caractère non politique, ouvert à tous sans distinction d'origines ni de croyances ; un mouvement éducatif pour les jeunes **pour s'exprimer, expérimenter, découvrir, s'affirmer.**

Son but est de contribuer au développement des jeunes en les aidant à réaliser pleinement leurs potentiels physiques, intellectuels et sociaux, en tant que personnes, en tant que citoyens libres, responsables, solidaires et engagés, et en tant que membres des communautés locales, nationales et internationales. Il vise le **développement de l'enfant** autour de trois principes : **spirituel**, laïque chez les Éclés **autour des valeurs** de solidarité, de laïcité, de démocratie, d'écocitoyenneté et de coéducation ; **social** pour participer au développement de la société ; **personnel** avec la responsabilité de son propre développement. **Sa méthode pédagogique** est basée sur l'éducation par l'action, la vie en pleine nature, la vie en petites équipes, la progression personnelle, l'engagement, le cadre symbolique, la relation éducative (adultes et jeunes).

Les Éclaireuses et Éclaireurs de France (EEDF) sont mixtes. Ils accueillent ensemble filles et garçons. Reconnus d'utilité publique, ils sont un mouvement d'éducation populaire reconnu comme prolongeant l'action de l'école publique. La liste des agréments dont dispose l'association est jointe au projet éducatif de l'association, qui est, ainsi que les statuts et le règlement général de l'association, tenu à disposition de tous les adhérents.

Le Scoutisme est basé sur le volontariat et le bénévolat. L'adhésion aux EEDF, qui marque aussi l'engagement sur nos valeurs, **est donc une condition obligatoire de la participation à nos activités.** Il est cependant possible de participer à des activités de découverte avant d'adhérer. Tous les adhérents de plus de 16 ans exercent directement leur droit de vote au sein de l'association. Pour les plus jeunes, l'un des parents exerce ce droit. **L'adhésion est prise pour l'année scolaire (du 1er septembre au 31 août).**

Bienvenue à Limoges – Ventadour

Le groupe Limoges – Ventadour est une des structures locales d'activité des EEDF. Organisateur d'activités pendant l'année et les vacances scolaires pour les enfants à partir de 8 ans, le groupe est déclaré en tant qu'accueil de Scoutisme auprès de la direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection de la population (DDSCPP) de la Haute-Vienne. **Son numéro d'organisateur est le 087ORG0211.** Les activités d'année et le camp organisé pendant les vacances d'été font l'objet de deux déclarations séparées. Le récépissé de ces déclarations est tenu à la disposition de tous les adhérents.

Le groupe est dirigé par une équipe de gestion et d'animation. Tous les membres de cette équipe sont adhérents de l'association et bénévoles. Ils sont élus lors de l'assemblée plénière locale annuelle à laquelle tout adhérent est appelé à exercer son droit de vote. Représentant local de l'association, **le responsable de groupe fixe les orientations de la structure.** Responsable du projet pédagogique, **le directeur des activités encadre les animateurs.** La liste des membres de l'équipe de gestion et d'animation est tenue à disposition de tous les adhérents.

Les adresses du groupe sont :

- Le siège 40 rue Charles-Silvestre – 87100 Limoges –
- Le local d'activité, ancienne école de Bled – 32 rue de Bled – 87270 Bonnac-la-Côte –

Pour communiquer, pour mieux nous connaître

Le principe d'engagement et de responsabilité individuelle, essentiel dans le scoutisme, implique que chacun soit acteur de la communication interne : **il appartient donc à chacun de s'informer régulièrement.**

Le moyen de communication privilégié du groupe est le mél : eedf.limoges@gmail.com.

Par ailleurs, toutes les informations sont disponibles sur le réseau Internet avec :

- le site Internet limoges.eedf.fr pour les informations générales (calendrier trimestriel, tarifs, projets ...)
- la page Facebook <https://www.facebook.com/EEDF.limogeventadour> pour les actualités en complément des méls
- le site Extranet entrecles.eedf.fr pour accéder aux annuaires et à l'ensemble des documents de l'association.

Sauf demande express de la famille sur certains documents, les envois ne seront pas dupliqués par courrier.

Comment fonctionne notre accueil de Scoutisme ?

Le Scoutisme est une méthode éducative qui vise à une progression personnelle par l'implication individuelle volontaire dans un projet collectif. Ce projet est élaboré par les enfants (avec une participation différente selon les âges) dès le début de l'année et est le fil conducteur de toutes les activités.

Un accueil de scoutisme est une entité éducative qui implique donc une fréquentation régulière et continue.

1~ Les enfants accueillis

Les enfants sont accueillis dans le groupe de Limoges à partir de 8 ans. Ils sont répartis par « branches » :

- de 8 à 11 ans (primaire), ils et elles sont louvettes ou louveteaux (les « loux »)
- de 11 à 15 ans (collège), ils et elles sont éclaireuses et éclaireurs (les « éclés »)
- de 15 à 17 ans (lycée), ils et elles sont aîné(e)s (les « aînés »)

Chaque branche est encadrée par des responsables d'animation dirigée par un responsable d'unité (les « respos »).

Le groupe peut accueillir 24 enfants par branche soit 72 en tout. Le passage d'une branche à l'autre relève d'une décision de l'équipe d'animation au vu de la progression personnelle de l'enfant par rapport au projet éducatif de l'association. Elle peut intervenir au cours de l'année.

2~ Les temps d'activités

2.1 Les activités d'année

Au cours de l'année scolaire, entre 10 et 15 activités sont organisées selon deux modalités :

- les sorties se déroulent le samedi de 9h00 à 17h00
- les week-end se déroulent du samedi 15h00 au dimanche 17h00

Le calendrier de ces activités est établi au début de chaque trimestre. Il fait l'objet d'un document publié sur le site Internet, d'une publication sur l'agenda du site et est envoyé par Email aux adhérents.

Le lieu d'activité peut varier. Il est indiqué dans la semaine qui précède à la fois dans l'agenda du site et dans le rappel envoyé par Email. Ce lieu est le plus souvent en Haute-Vienne ou dans les départements limitrophes.

Une fois par an, voire deux exceptionnellement, un « rassemblement » régional ou national peut amener à un déplacement à plus longue distance sur trois jours (pentecôte par exemple). Ces rassemblements sont inscrits au calendrier d'activités mais font l'objet d'un dossier d'inscription et d'une tarification particulière.

2.2 Les vacances scolaires

Les vacances de la Toussaint sont l'occasion de mini-camps nationaux thématiques (5 à 6 jours). Ils concernent les éclés et les aînés. En règle générale, chaque enfant participera à un de ces camps sur chaque branche.

Les vacances de printemps peuvent également être l'occasion de mini-camps régionaux ou de groupe.

Ces mini-camps sont inscrits au calendrier d'activités mais font l'objet d'un dossier d'inscription et d'une tarification particulière.

2.3 Les vacances d'été

Le camp d'été est le moment fort de l'année Éclés : c'est là que va s'exprimer pleinement l'autonomie des enfants et des équipages qu'ils forment.

Ce camp est organisé sur une vingtaine de jours au mois de juillet. Il peut avoir lieu partout en France voire à l'étranger particulièrement pour les aînés. Il fait l'objet d'un dossier d'inscription et d'une tarification particulière.

3~ Le déroulement des activités

Les activités d'année et chacun des camps et mini-camps font l'objet d'un projet pédagogique particulier. Au sein de ce projet, la grille de journée est définie pour chacune des branches.

Dans le déroulement de l'activité, alternent moment de jeux, de découverte, de réflexion, de manière plus générale de mise en œuvre du projet mais aussi de services (préparation des repas, rangement et nettoyage des locaux, réparation du matériel ...) qui font partie intégrante de la pédagogie.

De plus, toute activité fait l'objet d'un conseil de branche, réunissant les enfants et les respos :

- à l'arrivée pour déterminer collectivement le programme précis et la répartition des tâches, notamment des services ;
- au départ lors des sorties et WE, plus régulièrement lors des camps, pour faire le bilan de l'activité, de la progression de l'équipe, des difficultés rencontrées et faire évoluer les règles de vie et le projet.

Il est donc impératif que l'enfant assiste à l'activité du début à la fin, en respectant donc les horaires.

4~La vie au sein du groupe

Rappelons que le Scoutisme vise trois principes de développement, mesurés à travers la progression personnelle :

- **Le développement spirituel, laïque chez les Éclés**, afin que chacun puisse donner un sens à sa vie.
- **Le développement social**, pour participer au développement de la société
- **Le développement personnel**, avec la responsabilité de chacun dans son propre développement.

Ces principes sont déclinés dans la Loi scout et, plus spécifiquement, dans la règle d'Or des Éclés.

4.1 L'engagement et la progression personnelle

L'engagement personnel au sein du groupe implique le respect de certaines règles.

- **La marque extérieure de l'engagement est le port du foulard de groupe à chaque activité** : celui-ci est remis au nouveau participant lors d'une cérémonie pour marquer son engagement durable dans le mouvement (cf. « le cadre symbolique » dans la méthode scout). De plus, lors de certaines occasions (rassemblements, camps), le port d'un tee-shirt avec le logo de l'association est requis (voir 8.4).
- **Pour le reste, la tenue vestimentaire sera adaptée aux activités**. D'une manière générale, on privilégiera des vêtements qui ne « craignent rien » : les Éclés ne seront pas tenus responsables de la dégradation liée à l'usage. De même, **la tenue vestimentaire sera adaptée à la saison**. Chaud en hiver, léger en été ; bonnet et gants ou casquette et lunettes de soleil : la participation aux activités collectives nécessite que chacun y soit préparé !
- **Le trousseau, une liste de matériels à amener OU à éviter**, est dressé pour chaque branche et type d'activité. **Le respect individuel de cette liste est essentiel pour le bon déroulement collectif des activités**. La responsabilité des respos est dérogée s'agissant de la disparition ou le mauvais usage de l'argent ou des objets de valeur que l'enfant aurait emmené.

S'agissant du développement spirituel et du développement personnel, **le bien-être et la sécurité** morale et physique des enfants **sont des lignes de conduites essentielles à respecter**. Dans ce cadre, les grilles de journée (voir 3) respectent les rythmes propres à chaque tranche d'âge. À titre individuel, le respect, par l'enfant et sous la surveillance des respos, des règles élémentaires d'hygiène fait partie intégrante du développement personnel.

La progression personnelle doit permettre particulièrement d'atteindre quelques objectifs simples à la fin du parcours de l'enfant au sein de chacune des branches.

- **Pour les loux, être parfaitement autonome** pour soi-même et prendre part à la vie collective. Ceci implique par exemple d'amener les affaires adéquates pour l'activité et de les conserver en bon état d'entretien, de savoir à la fois participer, tant aux activités qu'aux services, et savoir se ménager.
- **Pour les éclés, être capable d'organiser la vie d'un équipage** et de participer à la progression de ses copains.
- **Pour les aînés, participer**, en tant que membre à part entière, **à la vie du groupe** dans son ensemble.

L'aboutissement de cette progression personnelle est l'engagement du jeune adulte éclaireur (« JAE » ou « djaé ») dans les responsabilités au sein de l'équipe de gestion et d'animation, afin de transmettre ce qu'il a reçu (voir 5). Cet engagement pourra se poursuivre encore au-delà en tant que parent ou ancien, dans le groupe ou dans l'association.

4.2 La vie en petite équipe : les règles de vie

S'agissant du développement social, les Éclés se veulent une école de l'autonomie et de la démocratie. Dans ce cadre, **les « règles de vie » sont élaborées en commun au cours des conseils de branche** (voir 3). C'est aussi dans ces conseils que l'on débat de leur bonne application et de leur évolution. Dans le cadre de la coéducation, ces règles concernent aussi bien les enfants que les respos. Enfin, la démocratie au sein du groupe n'est pas exclusive de la démocratie au sein de la société : **les lois et règlements s'appliquent par nature aux Éclés**.

Enfin, **le respect des locaux et du matériel mis à disposition**, indispensables à la poursuite du projet et biens communs de l'association ou mis à sa disposition, fait partie intégrante des valeurs éducatives : respect du travail des autres, de ce qui a été acheté collectivement, de l'écocitoyenneté en minimisant les prélèvements sur les ressources. **En cas de dégradation volontaire, non liée à l'usage, le remboursement sera à la charge de la famille.**

4.3 Coéducation et relation éducative

L'apprentissage du respect des règles de vie relève beaucoup du modèle développé au sein du groupe. **La coéducation entre les enfants**, valeur au centre de notre projet, doit nous inciter à **valoriser les plus âgés et/ou les plus anciens à montrer l'exemple** au plus jeune et au nouveau. Ce rôle peut prendre notamment la forme de coordonnateur d'équipage. Cependant, l'autonomie laissée aux équipages, particulièrement à partir de la branche des éclés, conduit parfois à des transgressions soit individuelles soit collectives.

Dans le cadre de la relation éducative respos – enfants et de la recherche de la progression personnelle, **la sanction disciplinaire n'est jamais privilégiée**. L'équipe d'animation, en partant des faits constatés, va conduire l'enfant, l'équipage, la branche, à réfléchir sur la règle, sa transgression et les conséquences de cette dernière. C'est ensemble qu'ils définiront la conduite à tenir, voire d'éventuelles sanctions.

Dans le cas, qui doit rester l'exception, du renvoi de l'enfant pour des raisons disciplinaires décidé par l'équipe, aucune somme ne sera remboursée et les frais liés au raccompagnement pourront être facturés.

4.4 La place des parents

Parce que les Éclés sont un mouvement éducatif complémentaire de l'école et de la famille, les parents ont évidemment toute leur place dans le projet de l'association : la richesse du groupe local est de permettre cette rencontre entre enfants, responsables et parents. **Ceci implique la participation, à minima, aux réunions de parents ET à l'assemblée plénière locale annuelle** qui fixe les grandes orientations du groupe pour l'année, voire une participation dans ou au côté de l'équipe. Rappel : la cotisation est gratuite pour un parent d'un enfant de moins de 16 ans.

5~ Un encadrement engagé et qualifié

L'encadrement des activités est assuré par les respos (voir 1~) qui sont bénévoles. Ils ont, pour la plupart, eux-même participé aux activités en tant que loux, éclés et aînés, ce qui constitue une partie de leur formation : comme tous les adhérents de l'association, **ils s'engagent à défendre les valeurs** de solidarité, de laïcité, de démocratie, d'écocitoyenneté, de coéducation, notamment l'éducation en commun des filles et des garçons.

Leur engagement dans la fonction de responsable est aussi **un engagement à se qualifier**. Ils peuvent suivre soit le parcours classique des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et/ou de directeur (BAFA, BAFD), soit le parcours spécifique « Scoutisme français (SF) » d'animateur du SF, de responsable d'unité du SF ou de directeur de camp du SF. Ces parcours sont reconnus comme équivalents : les différences essentielles tiennent dans l'ordre des modules et dans la spécificité de la méthode scout et des techniques de campisme.

La formation est un objectif prioritaire pour la qualité de la mise en œuvre du projet éducatif des EEDF.

Sa réussite nécessite l'engagement tant des formateurs que des équipes de gestion et d'animation qui accueillent et accompagnent le respos dans son parcours.

Elle nécessite surtout l'engagement du respos qui, comme tout scout, est acteur de son projet personnel et se nourrit des rôles et fonctions qu'il décide d'assumer. Ainsi, tout membre de l'équipe de gestion et d'animation **s'engage également à se former en continu**, soit sur des techniques spécifiques soit sur l'approfondissement du projet éducatif des EEDF. **À ce titre, les revues de l'association contribuent à cet objectif.**

6~ Les conditions matérielles

6.1 Assurance et maladie

Lorsque les parents autorisent leur enfant à participer aux activités du groupe, ils sont informés que celles-ci se dérouleront le plus souvent en pleine nature et qu'elles pourront revêtir un caractère physique. En cas d'activités nautiques, une attestation de test anti-panique leur sera demandé. **Ces activités sont assurées par l'assurance de l'association (inclus dans la cotisation annuelle : contrat MAIF 0903394N).**

En cas de maladie, les frais engagés pour le traitement de l'enfant sont à la charge des parents (remboursement par la sécurité sociale de la famille). Les problèmes éventuels sont signalés en début d'activités et les médicaments sont fournis avec l'ordonnance. En cas d'accident, les responsables joignent la personne désignée pour prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant. En cas d'urgence il sera conduit à l'hôpital.

6.2 La restauration

À chaque activité (sauf indication contraire et à l'exception du WE « réveillon »), l'enfant doit venir avec un picnic destiné à être consommé sur le premier repas pris en commun. L'organisateur met à disposition un moyen de conservation adapté à la saison et à la durée avant consommation.

Les autres repas (dont les goûters) sont à la charge de l'organisateur. Ils sont confectionnés par les enfants dans le cadre des activités de service. Ils sont mis en œuvre en respectant l'instruction du 9 juillet 2002 relative à la restauration en camping. Autant que faire se peut, dans la recherche à la fois de la simplicité, du contact le plus direct possible à la nature et de la défense d'un modèle alternatif à la société de consommation, les produits frais et locaux sont privilégiés.

6.3 Les transports

Lorsque les activités ont lieu sur l'agglomération de Limoges, le transport est la charge des familles. Elles peuvent organiser un covoiturage entre elles grâce aux contacts établis par le biais de l'annuaire de branche.

Lorsque les activités ont lieu sur le reste du département de la Haute-Vienne ou sur les départements limitrophes, un covoiturage est organisé par le groupe en faisant appel aux familles et aux respos. Il est du devoir de chacun de contribuer, dans la mesure de ses moyens, à ce covoiturage. Le coût de ce transport peut alors soit être remboursé soit faire l'objet d'un reçu pour déduction d'impôts.

Pour les rassemblements et pour les camps, le transport est organisé par le groupe en fonction à la fois de la distance et du nombre d'enfants inscrits. Les modes de transport peuvent alors être soit le covoiturage dans les conditions décrites ci-dessus, soit un car spécialement affrété, soit un transport collectif. Dans ce dernier cas, les réductions détenues à titre individuel seront utilisées ; éventuellement, des cartes de réductions pourront être établies à l'occasion de cet objectif

7~ Modalités d'inscription et d'accueil

Le dossier d'inscription est constitué :

- du **bulletin d'adhésion** comprenant notamment l'adresse de l'enfant et de chacun de ses parents, le cas échéant ;
- de la **fiche sanitaire de liaison** établie pour l'année scolaire et attestant des vaccinations à jour, en précisant les personnes à prévenir en cas d'urgence ; elle est à établir de nouveau pour chaque camp et rassemblement ;
- de l'**attestation de réception du calendrier** trimestriel pour les activités d'année ;
- du dossier d'inscription particulier pour chaque camp et rassemblement.

En début d'activité, la personne qui amène l'enfant doit l'accompagner jusqu'au responsable en charge de l'accueil sur l'activité considérée. **Il est alors de la responsabilité de cette personne de faire connaître toute difficulté, particularité ou habitude de l'enfant** qui serait de nature à influencer sur le déroulement des activités. Ce contact est également l'occasion de faire le point sur les renseignements administratifs et sur les paiements.

En fin d'activité, la personne qui ramène l'enfant doit se faire connaître du responsable en charge du départ. Ce contact peut permettre de faire état d'éventuelles difficultés rencontrées lors de l'activité.

8~ Tarification et modalités de paiement

La grille des tarifs annuels est définie lors de l'assemblée plénière locale qui se tient avant fin octobre. Cette grille est mise en ligne sur le site Internet du groupe et est envoyée par mél à tous les adhérents.

Cette grille définit notamment les tarifs d'adhésion et de participation aux activités.

8.1 L'adhésion

Le tarif est constitué de trois parts :

- **la cotisation** proprement dite à l'association nationale, **ouvrant droit à réduction d'impôt** ; elle comprend notamment **une assurance et un abonnement aux revues de l'association** ;
- une part régionale, servant notamment de soutien à la formation des respos (voir 5~) ;
- une part locale, couvrant une part des frais de fonctionnement.

Lors des activités de découverte, une adhésion provisoire modique, dite « assurance WE », est prélevée. Son montant est déduit de l'adhésion définitive.

8.2 Les activités

Les tarifs d'activité couvrent les frais directs relatifs à la pédagogie, à l'hébergement, à la nourriture, aux transports. Ils couvrent également en partie les frais de fonctionnement.

Le principe de tarification repose sur la base d'un paiement par « unité » selon les modalités suivantes :

- toute journée d'activité donne lieu à une unité pour la pédagogie ;
- tout repas donne lieu à une unité ;
- toute nuit donne lieu à une unité ;

Soit une unité pour une sortie et quatre unités pour un WE (cinq pour le WE réveillon).

Le nombre d'unités dû pour chaque activité est communiqué lors de l'établissement du calendrier. Il n'est pas modulable, sauf exception ; il est dû en cas d'absence non décommandée dans les délais (voir ci-dessous 8.5).

Le prix de l'unité varie par tranche en fonction du quotient familial. **Une famille qui ne souhaite pas communiquer son quotient familial se voit appliquer le tarif maximal.**

8.3 Les rassemblements et les camps

Les rassemblements et les camps font l'objet d'une tarification forfaitaire définie au cas par cas.

8.4 La boutique

Le groupe met en vente différents objets : foulards, tee shirt (voir 4.1), calendrier ... Les tarifs sont susceptibles d'évoluer en fonction des commandes.

À noter : le premier foulard de groupe est offert (voir 4.1).

8.5 Les modes de paiements

Le groupe accepte une grande variété de modes de paiement : chèques, liquide, virement, passeport CLSH, bons CE, chèques vacances ... De plus, il est possible d'étaler les paiements (jusqu'à trois versements dans le cas courant). À la demande, des factures peuvent être éditées, y compris en vue d'un paiement direct par un organisme tiers.

Le principe général est un versement par avance avec l'achat de douze (12) unités pour les activités d'année, soit un versement trimestriel en général pour les loux et deux pour les autres branches.

Les chèques sont mis en paiement dans la première semaine du mois suivant leurs émissions.

Par définition, les enfants sont inscrits à l'année. Toute activité inscrite au calendrier et non décommandée au moins deux jours à l'avance (avant le jeudi 19h précédent l'activité) est due en intégralité.

Enfin, il est demandé de scinder les paiements selon qu'il s'agit des activités, de l'adhésion ou de la boutique.

9~ Litige

En cas de litige, le premier contact doit être établi avec le responsable d'unité. Si nécessaire, le contact doit ensuite être pris avec le directeur d'activités ou le responsable de groupe.

Le présent règlement intérieur a été approuvé en assemblée plénière locale le 14 octobre 2012

Le responsable de groupe
François Alais

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement
Le respo / le participant

Le responsable légal